

BOUQUINETTE

Centre d'Animation Saint-Jean
69100 Villeurbanne
04.78.79.26.16

Autorisation parentale d'emprunter

N° carte d'adhérent :

Je soussigné(e) Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Portable :

Mail :

Autorise mon(mes) enfant(s) à emprunter des documents à la
bibliothèque BOUQUINETTE :

Nom : Prénom : date de naissance :

.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de Bouquinette et
l'accepter. Date et signature :

Bouquinette

Centre d'Animation Saint-Jean
69100 Villeurbanne
04.78.79.26.16

Règlement de la bibliothèque et du prêt de livres

Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement et s'engager à l'accepter intégralement.

1) Lire des livres à Bouquinette est possible :

- Le mardi soir de 17h à 18h
- Le mercredi après-midi de 15h à 17h :

Accueil tout public, les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

2) Pour emprunter des documents à Bouquinette, l'adhésion au Centre d'Animation est **obligatoire**, la carte est de 7 euros.

3) Le prêt est gratuit.

4) Chaque enfant inscrit « aux ateliers de Bouquinette » peut emprunter des documents à Bouquinette.

5) Il est possible d'emprunter **3 documents** (livres, CD musique, revue) **par enfant** pendant **15 jours**.

6) Le prêt peut être renouvelé le cas échéant par l'animatrice, si le document n'est pas demandé par un autre lecteur.

7) En cas de **retard**, l'animatrice pourra suspendre momentanément le prêt du lecteur négligent.

8) En cas de perte ou de **détérioration** d'un document, une somme forfaitaire de **5 euros vous sera facturée**.

9) En cas de non paiement de cette somme, le prêt de livres sera suspendu pour la famille.